LE MATIN.ch

Les jeunes de moins de 16 ans obtiennent facilement du tabac

L'interdiction de vendre du tabac aux moins de 16 ans n'est très largement pas respectée dans le canton de Fribourg. Lors d'achats tests réalisés l'automne dernier, seuls moins de 20% des 306 commerces ont refusé de vendre des cigarettes aux jeunes «clients-mystères».

le 07 juin 2010, 16h11
LeMatin.ch & les agences

«J'ai été extrêmement surprise par les résultats», a dit lundi devant la presse la cheffe de la direction fribourgeoise de la santé (DSAS) Anne-Claude Demierre. La loi sur l'exercice du commerce du canton de Fribourg interdit depuis le 1er janvier 2009 la vente de tabac aux moins de 16 ans.
Les épiceries indépendantes révèlent un taux d'acceptation de vente particulièrement élevé. Sur les 63 épiceries testées dans tout le canton, une seule a refusé de vendre du tabac aux jeunes. Les moins mauvais élèves de la classe sont les grandes surfaces, qui n'affichent «que» 71% d'acceptation et les stations service (73%).
Ces achats tests ont été réalisés par le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) et Addiction Info Suisse. Fortement interpellé par ces résultats, la DSAS a convoqué une réunion avec les représentants des milieux concernés pour essayer de trouver une solution au problème. Des contacts seront également pris avec la gendarmerie pour d'éventuels contrôles suivis de dénonciation à la préfecture.
Une campagne d'achats tests a été réalisée dans le canton de Vaud par les mêmes organisations. Les résultats, publiés également lundi, sont encore plus édifiants. La législation n'est pas respectée dans 85% des cas. Il est cependant à noter que Vaud fait partie des six cantons suisses interdisant la vente de tabac aux moins de 18 ans.